



Rapport d'activité 2011 Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne

L'année 2011 a été marquée par l'entrée du SAGE en phase de révision, ainsi que par la procédure de renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau.

En ce qui concerne le volet quantitatif, on peut noter la signature du protocole d'accord entre l'Etat et la profession agricole de Poitou-Charentes le 21 juin 2011, dans lequel est notamment convenu, en ce qui concerne le bassin de la Boutonne :

- L'atteinte d'un volume prélevable (hors Infra-Toarcien) intermédiaire de 6Mm³ d'ici 2017.

- Un engagement de ré-examen de la valeur du volume prélevable en fonction des nouvelles connaissances à cette date ; l'objectif d'atteinte du volume prélevable étant actuellement fixé à 3.8 Mm³ d'ici 2021 (il s'agit de la fourchette haute de la proposition adoptée par la CLE le 11/01/2010 – voir les documents en annexe du protocole).

De plus, la notification des volumes prélevables sur la Région Poitou-Charentes par le Préfet du bassin Adour-Garonne est intervenue en date du 9 novembre 2011, avec les chiffres suivant pour la Boutonne :

Volume prélevable / eau potable	Volume prélevable / industrie	Volume prélevable / irrigation		
		1 ^{er} avril – 30 septembre (Mm ³)		
Annuel (Mm ³)	Annuel (Mm ³)	Eaux superficielles et nappes d'accompagnement	Eaux souterraines déconnectées	Retenues déconnectées
3.7 (dont 2.7 en superficiel et 1 en InfraToarcien)	1.8	3.8	2.7	8.1

En application de la mesure 4.3 du SAGE, le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des actions menées par la cellule d'animation du SAGE Boutonne, pour le compte de la CLE, pendant l'année 2011.

I- LES TRAVAUX DE LA CLE

LE RENOUELEMENT DE LA CLE

Le mandat des membres de la CLE est arrivé à échéance au mois de novembre 2010. L'année 2011 a donc été consacrée à la démarche de renouvellement de la CLE. La procédure a été lancée après la tenue des élections cantonales, au mois de mars. Deux réunions de travail préalables à la rédaction de l'arrêté préfectoral par les services de l'Etat ont été organisées en mai et juin avec les partenaires institutionnels concernés.

Compte-tenu, entre autres, de la durée de consultation des structures et de la « trêve » estivale, l'arrêté préfectoral n'a pu être signé que le 22 novembre 2011. Il sera modifié au cours du mois de janvier 2012 afin d'intégrer un siège au sein du collège des usagers pour le représentant des Associations Syndicales de propriétaires de marais à l'aval du bassin.

LES REUNIONS

Aucune réunion de la CLE ne s'est tenue en 2011, du fait qu'elle n'était pas encore renouvelée.

Le SAGE étant en phase de révision, diverses réunions avec les partenaires techniques et institutionnels (Agence de l'Eau Adour Garonne, CG 17, CG 79, DDTM 17, DDT 79, DREAL Poitou-Charentes, ONEMA, UNIMA) ont eu lieu, afin de déterminer la stratégie à adopter et de cadrer les choses. Ces réunions sont détaillées plus précisément au paragraphe III.

LA COMMUNICATION

Compte-tenu de la charge de travail très importante en 2011, les actions de communication pour le compte de la CLE n'ont pas été très nombreuses. Néanmoins, des opérations ponctuelles ont été réalisées. Elles s'inscrivent dans le cadre des mesures 2b.19 et 4.3 du SAGE.

- **A destination des acteurs locaux :**

La mise en place du réseau d'échelles limnimétriques sur l'ensemble du bassin de la Boutonne s'est achevée fin 2010. 2011 constitue donc la première année complète de relevés pour ce réseau. Les personnes en charges des relevés sont :

- Des bénévoles, membres des associations syndicales de propriétaires de marais pour la partie aval du bassin ;
- Le Technicien Médiateur de Rivières du SIBA pour la partie moyenne ;
- Le Technicien Médiateur de Rivières du SMBB pour la partie amont.

Afin de les remercier pour leur coopération, mais également en vue de leur présenter les premiers résultats et analyses de ce suivi, une réunion a été organisée le 24 mai 2011. L'ensemble des financeurs, partenaires techniques et acteurs locaux concernés a également été convié à y participer.

- **Articles de presse :**

En 2011, de nombreux articles ont été publiés relativement à la gestion de l'eau sur le bassin versant, notamment en lien avec la sécheresse du printemps, du début d'été et de l'automne. Ces articles visaient entre autres à faire le bilan de la situation, et à relayer les points de vue ou actions entreprises par les divers acteurs pour tenter d'y remédier. Ces articles ont donc souvent été l'occasion d'aborder l'actualité du SAGE (phase de révision), ainsi que les actions de la structure porteuse.

Par ailleurs, une information a été publiée dans l'Esc@le de novembre 2011 (Lettre du Pôle-relais zones humides de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord) dans le cadre de l'adhésion du SYMBO au Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides. Elle décrit brièvement les missions du SYMBO en lien avec la CLE.

- **Site Internet :**

Le site Internet du SAGE Boutonne, en ligne depuis le mois d'août 2010 à l'adresse : www.sageboutonne.fr, est alimenté et mis à jour régulièrement. Il permet la diffusion des données sur l'ensemble des thématiques liées à l'eau, la mise à disposition de la documentation liée au SAGE Boutonne. A titre d'exemple, les données concernant les débits moyens journaliers, ainsi que les relevés hebdomadaires des niveaux des échelles limnimétrique sont disponibles sur le site et mises à jour très régulièrement. Le site permet également de communiquer sur l'actualité du SAGE, le lancement de consultations, les recrutements, ou toute autre information pertinente.

LA PARTICIPATION AUX REUNIONS DES PARTENAIRES

La participation de représentants de la CLE à une cinquantaine de réunions en 2011 a permis d'entretenir les relations avec l'ensemble des partenaires. Elles sont l'occasion d'acquérir de nombreuses informations sur les diverses actions menées sur le terrain en lien direct ou indirect avec le SAGE.

- **Préfectures, DISE, DDT(M)**

La CLE est représentée aux différentes réunions organisées en Préfecture ou en DDT(M). En 2011, la participation aux comités quantitatifs, conférences départementales de l'eau, cellules de vigilance, etc. des Préfectures de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres a permis de suivre régulièrement l'évolution de l'étiage sur le bassin. La CLE est également invitée à différents groupes de travail des DISE 17 et 79. En 2011, de nombreuses réunions se sont tenues en particulier concernant la mise en place des MAEt.

La cellule d'animation du SAGE est par ailleurs étroitement associée aux travaux des services de l'Etat dans le cadre de la déclinaison du PDM (Programme de Mesures) du SDAGE à l'échelle du bassin versant de la Boutonne.

- **Agence de l'Eau Adour Garonne**

L'Agence de l'Eau Adour Garonne est un partenaire privilégié de la CLE. Elle propose par exemple des formations pour les animateurs de SAGE. Ces journées sont l'occasion d'échanges d'expérience particulièrement intéressants entre les animateurs du bassin Adour Garonne. Plusieurs colloques ont également été organisés par l'Agence de l'eau. La cellule d'animation du SAGE a notamment été conviée à participer à :

- Un après-midi d'échanges sur les zones humides, l'aménagement et l'urbanisme, organisé par le Forum des Marais Atlantiques en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Une conférence sur le Programme De Mesures du SDAGE, organisée par le CNFPT Poitou-Charentes en accord avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

- **EPTB Charente / cellule d'animation du SAGE Charente**

Les réunions de l'Institution du fleuve Charente permettent de suivre les actions menées à l'échelle de tout le bassin Charente, et notamment le suivi du Plan de Gestion des Etiages et le programme migrateurs. En 2011, plusieurs réunions concernant le lancement du SAGE Charente ont également été organisées : la réunion d'installation de la CLE Charente en juin, puis les groupes de travail et commissions thématiques en décembre. Des échanges entre les deux CLE Boutonne et Charente seront programmés dès la nomination définitive de la CLE du SAGE Boutonne pour définir les modalités de travail d'un inter-SAGE. Les échanges techniques ont déjà largement débuté pour préfigurer ces travaux.

La cellule d'animation du SAGE participe également à un groupe de travail monté à l'initiative de l'EPTB Charente dans le but d'établir un bilan des actions menées dans les zones agricoles des bassins et de mener une réflexion concernant les dispositifs ou partenariat à optimiser/développer pour améliorer l'état de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec la profession agricole.

- **SMBB, SIBA, Syndicat Boutonne aval, SYMBO**

Les réunions des syndicats sont l'occasion de connaître les programmes de travaux menés sur le terrain par les équipes d'entretien et les techniciens de rivières ainsi que les études menées à l'échelle du bassin versant. Ces nombreux échanges permettent d'acquérir une bonne connaissance des interventions réalisées dans le cadre du SAGE sur l'ensemble du territoire. De plus, des interventions sont régulièrement faites par la cellule d'animation du SAGE lors des réunions de ces structures pour informer les adhérents sur l'évolution du SAGE et ses implications. Ces structures ont été particulièrement mises à contribution en 2011 dans le cadre de l'élaboration du tableau de bord 2010.

- **Syndicat 4B**

Le programme Re-Resources sur la Boutonne en Deux-Sèvres est suivi de près par la CLE, et des représentants de la CLE sont conviés à chacune des réunions organisées. Une petite dizaine de réunions se sont tenues en 2011 dans le but, entre autres, de présenter les résultats du diagnostic et d'élaborer le programme d'actions. La CLE était représentée aux comités techniques, comités agricoles et comités non agricoles. A noter la signature du contrat territorial du bassin de la Boutonne au mois de septembre, qui marque le passage à la phase de mise en œuvre des actions du programme.

- **Conseil Général 17**

Le Conseil Général de Charente-Maritime porte différents projets en relation directe avec la Boutonne. Notamment, des échanges réguliers ont lieu avec le service des voies d'eau chargé de gérer la Boutonne aval. Le Conseil général de la Charente-Maritime porte actuellement une étude concernant la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique pour les réserves de substitution du département, dont les conclusions devraient être diffusées fin 2011 – début 2012. Cette étude est suivie de près par la cellule d'animation du SAGE, qui participe aux réunions du Comité de suivi. Par ailleurs, la cellule d'animation du SAGE a également été conviée à la Conférence départementale sur l'eau organisée au mois d'octobre par le Conseil général.

- **Conseil Général 79**

La cellule d'animation du SAGE est également en relation avec le service eau du Conseil général des Deux-Sèvres. En particulier, la CLE a été associée à une réunion organisée en mars afin de présenter les orientations majeures des schémas départementaux relatifs à l'assainissement et aux milieux aquatiques.

- **Forum des Marais Atlantiques (FMA)**

La cellule d'animation du SAGE est régulièrement en contact avec le Forum des Marais Atlantiques, notamment en ce qui concerne deux initiatives :

- L'ORENVA (Observatoire Régional des plantes Exotiques Envahissantes des écosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes) : le SYMBO, structure porteuse du SAGE Boutonne, a choisi d'adhérer à cet observatoire en 2011, en se positionnant en tant que coordonnateur sur le bassin versant de la Boutonne. Ainsi, chaque année, les données récoltées par les observateurs du bassin (techniciens médiateurs de rivières du SMBB et du SIBA, SEVE du CG 17) sont centralisées et une synthèse est produite. Cette initiative permet de dresser un bilan de la colonisation du bassin par les espèces envahissantes aquatiques, de créer un référentiel et de coordonner les actions. Des réunions d'information sur l'ORENVA et une formation pour la saisie des données ont été réalisées dans ce cadre.

- Le RPDZH (Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides) : le SYMBO a également adhéré au RPDZH en 2011, via la signature de la Charte. Ce réseau permet de mutualiser les connaissances sur les zones humides, et de valoriser les données ainsi que les producteurs de données via une interface de cartographie web accessible à tous.

- **Les SCoT**

En 2011, la cellule d'animation du SAGE a été associée à l'élaboration des PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) des SCoT portés par les Syndicats Mixtes du Pays des Vals de Saintonge et du Pays Saintonge Romane.

En particulier, elle a participé à des réunions de travail concernant la définition des grandes orientations du PADD du SCoT des Vals de Saintonge. Une présentation du SAGE de la Boutonne (contexte, historique, mesures, actualité et perspectives) à l'intention, entre autres, des élus et des collectivités concernés, a également été effectuée en novembre dans le cadre d'un atelier projet consacré aux problématiques relatives à l'environnement et à l'énergie.

- **Natura 2000**

La CLE est associée aux réunions organisées par les opérateurs Natura 2000 du territoire, en particulier en ce qui concerne les sites « Estuaire et basse Vallée de la Charente » (animateur : LPO) en Charente-Maritime et « Vallée de la Boutonne » (élaboration du DOCOB par les services de l'Etat) en Deux-Sèvres. En 2011, la cellule d'animation du SAGE a participé aux différents groupes de travail et Comité de pilotages relatifs à la rédaction des grandes orientations et des objectifs opérationnels des DOCOB, elle est également associée à l'élaboration des fiches de mesures et des chartes Natura 2000.

- **Manifestations diverses**

Outre ces réunions techniques, des représentants de la CLE ont participé à différentes rencontres, aux Assemblées Générales des associations d'irrigants, de protection de l'environnement, de pêcheurs, ou de l'UNIMA.

II] LES PRIORITES DE 2011

LA GESTION QUANTITATIVE

- **Volumes prélevables**

En écho à la mesure 1.1 du SAGE, la CLE a décidé de se saisir de ce dossier important dans le cadre de la restauration de l'équilibre quantitatif sur le bassin. En effet, cet enjeu représente un des objectifs prioritaires du SAGE. La CLE a ainsi formulé une proposition chiffrée au Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB) lors de la séance plénière du 11 janvier 2010.

La notification des volumes prélevables a été effectuée via la diffusion du protocole d'accord entre l'Etat et la profession agricole de Poitou-Charentes signé en date du 21 juin 2011 et transmis en copie au Président de la CLE du SAGE Boutonne en date du 7 novembre 2011. Dans ce protocole, il est indiqué que la Boutonne fait partie des bassins nécessitant un report à l'échéance 2021 pour l'atteinte des volumes prélevables (bassins à écart très important), avec une étape intermédiaire à échéance 2017. Le volume prélevable dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement (i.e. hors Infra-Toracien) pour l'usage agricole printemps-été est ainsi fixé à 3.8 Mm³ ce qui correspond à la valeur haute de la fourchette proposée par la CLE.

- **Les réserves de substitution**

Etant donné le contexte hydrologique particulier de l'année 2011 (faible recharge des nappes durant l'hiver 2010-2011, déficit pluviométrique très important au printemps et en automne), la question des réserves de substitution s'est retrouvée au centre de toutes les réflexions. Les travaux menés sur cette thématique s'inscrivent dans le cadre des mesures 1.16 et 1.17 du SAGE.

Au mois de mars, la cellule d'animation du SAGE a été conviée à une réunion organisée par les services de l'Etat dans le but de communiquer sur les modalités des aides attribuées pour la création de réserves de substitutions.

Sur la partie charentaise-maritime du bassin de la Boutonne, un projet de réserves de substitution est porté par l'ASA Boutonne, comprenant la création de 23 réserves (plus une déjà existante) pour un volume de stockage global de 6 Mm³, afin de subvenir aux besoins en eau pour l'irrigation des parcelles de 67 exploitants (sur les 115 adhérents) pendant la période d'étiage. Le dossier d'études d'impact a été transmis à la CLE pour avis.

Sur la partie deux-sévrienne du bassin, la CLE a été associée en 2011 à diverses réunions (comité local, visite de terrain) concernant le projet porté par la Compagnie d'Aménagement des Deux-Sèvres (CAEDS) relatif à la création de réserves de substitution, dont l'objectif est de substituer des forages profonds agricoles afin les dédier à l'alimentation en eau potable.

Par ailleurs, le Conseil général de la Charente-Maritime s'est porté maître d'ouvrage d'une étude visant à déterminer la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique des réserves de substitution à l'échelle du département. Les conclusions de cette étude devraient intervenir fin 2011 - début 2012 et donner des informations (modalités de fonctionnement interne, de dialogue avec les partenaires, statuts, budget, besoins de fonctionnement, etc.) quant à la structure la plus appropriée pour porter la construction puis la gestion de ces ouvrages (remplissage, distribution des volumes, comptabilisation des volumes distribués, entretien etc.).

- **Suivi de la révision du PGE (Plan de Gestion des Etiages) Charente**

La révision du PGE Charente a été actée en 2010, et prévoit une mise à jour impliquant la mise en place de quelques chantiers : l'intégration des volumes prélevables définitifs actés par le Préfet Coordonnateur de Bassin, le suivi des réserves de substitution, une étude sur l'évolution hydrologique du bassin de la Charente face au changement climatique.

La cellule d'animation du SAGE a été associée en 2011 aux réunions du comité de suivi du PGE. En 2012 la CLE continuera de suivre les travaux menés dans le cadre de la révision du PGE, en particulier les conclusions relatives au changement climatique.

- **Le suivi du réseau d'échelles limnimétriques**

La mesure 1.23 du SAGE Boutonne recommande la mise en place d'un réseau d'échelles limnimétriques sur le bassin versant dans le but d'améliorer la gestion des affluents de la Boutonne. La mise en place du réseau (une trentaine d'échelles répartie sur les trois sous-bassins) s'étant achevée en 2010 ; 2011 constitue la première année de suivi complet.

Une réunion de présentation des résultats et des analyses a été réalisée à la fin du mois de mai, à destination des releveurs ainsi que de tous les partenaires techniques et institutionnels concernés.

Une autre réunion de ce type sera organisée en 2012 afin, entre autres, de faire le bilan du réseau pour l'année 2011.

- **La station de jaugeage de St Jean d'Angély**

La mesure 1.22 du SAGE recommande l'installation d'une station de jaugeage à St Jean d'Angély dans le but de mesurer de façon représentative les débits de la Boutonne moyenne.

La station de mesure de débit de Saint-Jean-d'Angély est opérationnelle depuis le mois d'avril 2011. Elle est donc suivie quotidiennement par le SYMBO depuis cette date, au même titre que la station du moulin de Châtre.

Ne disposant pas d'historique sur les valeurs mesurées à cette station, et 2011 ayant été une année hydrologique très particulière du point de vue hydrologique, il faudra attendre encore quelques temps avant de pouvoir disposer de références solides en vue de définir les seuils de gestion prévus par la disposition 1.6.

- **L'étiage**

L'étiage 2011 s'est avéré particulièrement sévère, notamment en ce qui concerne son début, et sa fin. En effet, la recharge hivernale s'est révélée très faible et le printemps et l'automne ont présentés un important déficit pluviométrique. En particulier, les mois d'avril et mai puis septembre-octobre ont été très déficitaires. La pluviométrie de juillet-août a tout de même permis de sauver la situation du point de vue de la végétation.

La cellule d'animation du SAGE a représenté la CLE aux différentes cellules de vigilance organisées par les Préfectures.

LE SUIVI DU SAGE : LE TABLEAU DE BORD

Le tableau de bord du SAGE est un outil de pilotage qui permet de suivre l'efficacité des actions mises en œuvre sur le bassin. Il est demandé à travers les mesures 4.4 et 4.5 du SAGE.

L'élaboration du tableau de bord 2010 a nécessité un travail important de la part de la cellule d'animation du SAGE, entre autres en ce qui concerne la récolte des données servant à alimenter les indicateurs suivis.

Le tableau de bord 2009, validé par la CLE en 2010, a été élaboré conformément au cahier des charges pour l'élaboration des tableaux de bord publié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Faute de temps et de moyen pour revoir le fond et la forme, le tableau de bord 2010 est élaboré selon le même modèle. Il faudra cependant réfléchir à un modèle de tableau de bord plus optimal, facilitant la lecture et le suivi d'indicateurs pertinents donnant une bonne vision du bassin en terme de gestion de la ressource en eau.

Le tableau de bord 2010 du SAGE Boutonne devrait être validé par la CLE courant 2012, dès que sa composition sera fixée et que la réunion d'installation aura eu lieu.

LA REVISION DU SAGE

Comme le précise la mesure 4.13 du SAGE, la CLE doit lancer la procédure de révision du SAGE dans les trois ans qui suivent son approbation. En parallèle, le règlement du SAGE visant à le rendre opposable aux tiers doit être finalisé, et le SAGE doit être mis en adéquation avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 (délais réglementaires imposés en 2009). La nécessité de réviser le SAGE a été présentée en CLE, et le lancement de la révision a été adopté lors de la séance plénière du 16 septembre 2010.

Dans ce contexte, une étude globale à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Boutonne devait être réalisée. Elle devait servir de support à la révision du SAGE et avait pour objectif d'identifier les différents facteurs ayant un impact sur les pénuries d'eau et les assecs, et de faire partager ce diagnostic à l'ensemble des acteurs. Ainsi, un cahier des charges avait été élaboré conjointement avec les différents partenaires (deux réunions aux mois de mai et juin) en vue de détailler précisément les prestations attendues lors de la réalisation de l'étude.

Cependant, les deux consultations menées dans le cadre de marchés à procédure adaptée (MAPA) se sont révélées infructueuses, malgré les retraits du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) par plus d'une dizaine de bureaux d'études à chaque fois (aucun dépôt d'offres).

Les bureaux d'études ayant été consultés par la cellule d'animation du SAGE à la suite des deux marchés infructueux ont invoqué les raisons suivantes pour expliquer leur absence de réponse :

- Le manque de temps pour répondre a été unanimement cité en ce qui concerne la première consultation (1 mois). Pour pallier cela, il a été décidé de donner un temps de réponse plus important lors de la deuxième consultation (presque 3 mois)
- Des problèmes de surcharges de travail (nombreuses consultations) et de manque d'effectifs ont été évoqués pour la deuxième consultation. Le cahier des charges étant très complet et abordant différentes thématiques inhérentes à la gestion de l'eau, certains bureaux d'études ont expliqué qu'ils ne possédaient que certaines des compétences requises, et qu'une candidature aurait impliqué le montage de groupements avec d'autres bureaux d'études, incompatibles avec les plannings chargés en cette fin d'année. En creusant un peu la question, il s'avère que certains bureaux d'études ont connaissance du contexte et du passif complexes du bassin de la Boutonne. Ils ont conscience que le travail sur ce bassin peut se révéler fastidieux et qu'il nécessite des investigations et un argumentaire poussés. Ainsi, la complexité du dossier a pu se révéler un frein qui les a incités à ne pas mettre la réponse à cette consultation dans leurs priorités.

Face à l'échec des consultations, il a été décidé, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels (réunion au mois de novembre), de procéder à une révision du SAGE « en interne », menée par la cellule d'animation du SAGE en lien constant avec les différents partenaires. Cette décision devra être validée par la CLE.

Les principales étapes de la révision du SAGE sont les suivantes :

- o Mise en œuvre de la révision :
 - Modification du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau, et mise en conformité avec le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 ;
 - Mise à jour des données de l'état initial ;
 - Actualisation de l'évaluation environnementale ;
 - Elaboration du règlement du SAGE ;
- o Approbation du SAGE révisé par la CLE (fin 2012) ;
- o Phase de consultation ;
- o Approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

Une fois la nouvelle CLE installée, elle pourra reprendre pleinement la main sur la révision du SAGE et en assurer le suivi permanent, par exemple via des réunions du bureau, des commissions thématiques, etc.

III] LE SUIVI DES INITIATIVES LOCALES ET DE LA REGLEMENTATION

LE PROGRAMME RE-SOURCES

Compte-tenu des problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable de bonne qualité en Deux-Sèvres, le syndicat 4B pilote une opération Re-Sources sur son territoire. Dans ce cadre, des échanges importants sont réalisés entre la cellule d'animation du SAGE et celle du programme Re-Sources afin de garantir la cohérence de la gestion de l'eau sur le bassin versant.

Cette année, la cellule d'animation du SAGE Boutonne a notamment été associée au comité agricole et au comité non agricole, pour le partage du diagnostic et la présentation des programmes d'actions qui en découlent. Elle a également été associée au comité technique chargé de suivre l'avancée de la démarche et de faire le point sur la programmation 2012.

Par ailleurs, la CLE était représentée lors de la signature du contrat territorial du bassin de la Boutonne à la fin du mois de septembre.

Le suivi de ce programme entre dans le cadre des mesures 2a.2 et 2b.8 du SAGE.

LES ETUDES HYDROMORPHOLOGIQUES DE LA BOUTONNE AMONT ET MOYENNE

Afin de dresser le bilan de l'état hydraulique et hydrologique sur le bassin de la Boutonne amont, le SMBB a lancé une étude hydromorphologique en 2009. Les résultats du diagnostic et les pistes d'actions en découlant ont été présentés fin 2010, le bureau d'études en charge de cette étude (Géodiag) a également fait une présentation de ces résultats à la CLE en septembre 2010.

En janvier 2011, le programme d'actions pluriannuel du syndicat, découlant des priorités identifiées par les différents collèges lors de l'étude, a été présenté. La cellule d'animation du SAGE a, par ailleurs, été associée aux réunions du comité syndical du SMBB, afin de suivre l'avancée de la mise en œuvre de ce programme d'actions.

Une étude similaire est menée par le SIBA depuis cette année, en vue d'identifier les actions à mener pour permettre la restauration hydromorphologique de la Boutonne moyenne et de ses affluents.

En lien avec la mesure 3.6 du SAGE, et au même titre que pour l'étude conduite par le SMBB, la cellule d'animation du SAGE est associée aux travaux menés dans le cadre de cette étude. Une première réunion a été organisée en septembre par le SIBA, en vue de présenter les objectifs visés, la méthodologie adoptée et le calendrier prévisionnel de l'étude.

LES DOSSIERS REGLEMENTAIRES OU NECESSITANT L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE L'ETAT

- **MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) :**

Le SYMBO s'est positionné en tant que porteur de projet MAET pour la campagne 2011 sur l'ensemble des zones du bassin de la Boutonne pour lesquelles il n'existe pas encore de porteur de projet. Un dossier de candidature a donc été élaboré fin 2010 et le SYMBO a été officiellement désigné comme opérateur habilité à présenter un projet agro-environnemental pour la campagne 2011 par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2010.

Dans ce cadre, un projet agro-environnemental a été rédigé pour l'année 2011 par la cellule d'animation du SAGE et présenté en CRAE du 9 décembre 2010 pour validation. Ce projet agro-environnemental ne propose que la mesure « désirrigation ». En effet, l'objectif du SYMBO est de pouvoir proposer la mesure « désirrigation » à l'ensemble des exploitants qui pourraient être intéressés sur le bassin. Les opérateurs déjà présents ont donc inscrit cette mesure dans leurs projets respectifs, et le SYMBO a monté un projet constitué de cette seule mesure pour combler les « zones blanches ».

Durant la phase d'animation, la cellule d'animation du SAGE a organisé deux réunions d'information (avril) et a renseigné les exploitants intéressés par un éventuel engagement. Des

échanges importants ont été réalisés avec les services de l'Etat associés (DDTM 17, DDT 79, DRAAF,...) afin de cadrer et d'homogénéiser les informations diffusées.

La cellule d'animation du SAGE a par ailleurs été invitée à présenter son projet agro-environnemental (ainsi que les intentions d'engagement) à la Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) réunie au mois d'avril.

D'après le bilan établi en contactant la DDTM 17 et la DDT 79, seuls 6 ha ont été contractualisés par un exploitant deux-sévriens sur le bassin. Ce faible taux de contractualisation peut s'expliquer entre autres par :

- Une validation tardive du cahier des charges de la mesure au niveau européen (et les problèmes de communication auprès des exploitants qui en découlent) ;
- Un cahier des charges peu adapté au contexte local et à la « désirrigation » ;
- L'impopularité de cette mesure auprès d'une certaine partie de la profession.

Le SYMBO se porte à nouveau opérateur pour la campagne 2012. Cette candidature a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2011. Un projet agro-environnemental a donc de nouveau été rédigé pour 2012, et transmis à la DRAAF Poitou-Charentes au 31 octobre 2011.

- **Natura 2000 :**

Site « Vallée de la Boutonne » : En 2011, la cellule d'animation du SAGE a été conviée au comité de pilotage réuni au mois de décembre. Ce comité de pilotage a été l'occasion de rappeler les objectifs de gestion du site, de présenter les fiches actions élaborées en groupe de travail ainsi que la Charte Natura 2000. Le Document d'objectifs en est donc à la fin de son élaboration, et le site va rentrer en phase d'animation et de mise en œuvre des actions. L'opérateur chargé de mener l'animation du site n'a pas encore été déterminé.

Site « Estuaire et Basse vallée de la Charente » : En 2011, la cellule d'animation du SAGE a été associée à l'élaboration du Document d'objectifs de ce site, notamment par la participation au comité de pilotage du mois de janvier visant à présenter les conclusions du diagnostic, les enjeux de conservation et la méthodologie adoptée pour la suite.

Elle a également été associée aux réunions des différents groupes de travail visant à déterminer les objectifs opérationnels et à définir les mesures pour y répondre, ainsi qu'à élaborer les fiches actions et la Charte Natura 2000.

LA VEILLE REGLEMENTAIRE ET LA TENUE D'UNE REVUE DE PRESSE

De nombreux textes réglementaires concernant la gestion de l'eau et les SAGE ont encore été publiés en 2011. La cellule d'animation du SAGE a dû en faire la synthèse afin de prévoir les procédures de révision et d'organiser la mise en place des nouveaux outils de gestion, notamment pour l'irrigation.

En parallèle, la tenue d'une revue de presse permet de suivre l'évolution des nombreux travaux concernant la gestion de l'eau sur le bassin de la Boutonne.

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE DECLARATION ET D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Depuis décembre 2008 et conformément à la mesure 4.3 du SAGE, les services de l'Etat font parvenir à la CLE les dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour information et ceux soumis à autorisation pour avis. En 2011, 16 dossiers soumis à déclaration ont été envoyés, dont 12 par les services de la DISE 17 et 4 par les services de la DDT 79.

III] MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS A DISPOSITION DE LA CLE

En 2011, les moyens humains mis à disposition de la CLE pour l'animation du SAGE ont représenté 2 postes à temps complet : Clémentine GAUFILLET, l'animatrice du SAGE arrivée le 3 janvier 2011 en remplacement de Manuella BROUSSEY, et Antoine MAZIN, technicien. Par ailleurs, Antoine MAZIN a quitté ses fonctions au sein du SYMBO en date du 7 octobre 2011 et qu'il sera remplacé à compter du 2 janvier 2011

Il faut noter que changement d'animatrice du SAGE intervenu début 2011 a engendré un temps d'adaptation nécessaire à la connaissance de la structure porteuse, du bassin versant, des problématiques, et des acteurs.

La modification du cahier des charges, l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises, le lancement et le suivi de la consultation pour les deux procédures MAPA infructueuses lancées entre juin et octobre, la modification de la stratégie à adopter pour la révision du SAGE et le démarrage de la mise à jour de l'état initial ont représenté environ 50% du temps de travail. Le travail lié au renouvellement de la CLE a constitué quant à lui environ 10% du temps de travail de la cellule d'animation. En ce qui concerne l'animation liée au projet agro-environnemental 2011, cela a représenté environ 15 % de la charge de travail, répartis majoritairement sur le premier semestre 2011. Les 25% du temps de travail restant ont été consacrés au suivi des autres dossiers.

Les dépenses réalisées pour l'animation du SAGE en 2011 se sont élevées à environ 80 000 €. Le plan de financement laisse apparaître le bilan suivant :

- 50% de subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- 10% de subvention du conseil régional Poitou-Charentes (20% demandés) ;
- 40% d'autofinancement du SYMBO (il faut noter que les Conseils généraux de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres participent directement à travers le budget du SYMBO).

III] BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2011 a donc été marquée par de nombreux changements, à la fois au niveau de la cellule d'animation du SAGE, au niveau de la CLE qui doit être réunie sous sa nouvelle forme début 2012 et au niveau de la stratégie à adopter pour la révision du SAGE au vu des résultats des consultations.

L'année 2011 a également été la première année de mise en œuvre du projet agro-environnemental du SYMBO relatif à la MAET désirrigation. Même si le taux de contractualisation reste très faible, la désirrigation est l'un des outils permettant l'atteinte de l'équilibre quantitatif ; et il est donc important de continuer à communiquer dessus et à le proposer aux exploitants qui peuvent être intéressés. Il faudra par la suite combiner la mise en œuvre de cet outil de manière cohérente et efficace avec celle des autres outils disponibles (réserves de substitutions, économies d'eau, etc.).

Pour cette première année, une part non négligeable du temps de travail de la cellule d'animation a été consacrée à ce sujet afin de le maîtriser au mieux et de pouvoir communiquer de manière claire et précise dans le cadre de l'animation agro-environnementale. Il ne sera pas possible d'y consacrer autant de temps en 2012, mais cela ne devrait pas nuire à l'animation du projet puisqu'il n'est pas fondamentalement différent de celui de 2011.

L'élaboration du tableau de bord 2010 a également été lancée au cours de cette année. Il doit être finalisé début 2012, notamment avec l'arrivée du nouveau technicien du SYMBO qui permettra d'assister l'animatrice du SAGE dans la réalisation de cette tâche.

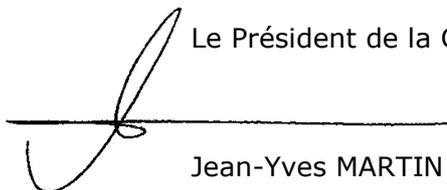
La révision du SAGE n'ayant pas pu avancer comme prévu, suite aux problèmes déjà évoqués, une grosse partie de cette révision reste à mener en 2012. La mise en place de la nouvelle CLE Boutonne permettra un suivi au plus près du déroulement de cette révision, et les réunions des différentes commissions thématiques pourront permettre l'avancement des travaux dans différents domaines (quantitatif, zones humides, etc.)

2012 sera donc l'année de la réalisation de la révision du SAGE. L'élaboration du tableau de bord 2011 constituera une partie du temps de travail de la cellule animation du SAGE, qui devra également assurer l'animation agro-environnementale.

Une autre mission importante de la cellule d'animation du SAGE sera de suivre l'ensemble des programmes mis en place sur le territoire du bassin de la Boutonne (Natura 2000, programme Re-Sources, etc.) afin de veiller à leur cohérence, en particulier en lien avec les différentes mesures du SAGE Boutonne.

Quant aux actions de communication, elles devront être largement poursuivies, et l'implication de la CLE devra être favorisée auprès de partenaires toujours plus nombreux.

Le Président de la CLE



Jean-Yves MARTIN